

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 12 Avril 2007

Étaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mr DUMONT, Mmes HEYDON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BODART, THIBAUT.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Étaient Excusés

<i>Bourgueil</i>	: Mr JUNGES, Mme COUCHOURON.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, DESBOIS.
<i>La Chapelle-sur-Loire</i>	: Mr PINARD.

Secrétaire de séance

Monsieur Christel COUSSEAU

Ordre du Jour

I – MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE A BENAIS

Madame la Présidente rappelle les discussions engagées dans le cadre du maintien d'un dernier commerce à Benais.

Elle rappelle également que la Communauté de Communes a budgétisé en 2007 un crédit de 200 000 € pour permettre l'achat d'un immeuble actuellement en vente dans le centre bourg de Benais.

Cet immeuble qui appartient à Mme Viviane DUSSIN a été mis en vente pour un montant de 214 000 €.

Elle précise que le Service des Domaines contacté pour faire l'estimation de ce bien a évalué l'immeuble à 184 000 €.

Après négociations, la propriétaire de cet immeuble serait d'accord pour un prix de vente fixé à 190 000 €.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'intérêt de pouvoir acquérir cet immeuble très bien situé en centre bourg de Benais qui permettra le maintien du dernier commerce.

VU l'estimation des Domaines.

VU le prix de vente proposé après négociations.

DECIDE, à l'unanimité, d'acquérir l'immeuble cadastré Commune de Benais section E n° 695 et 3965 pour une surface total de 429 m², appartenant à Mme Viviane DUSSIN.

ARRETE le prix de vente à 190 000 €.

PRECISE que l'acte de vente sera rédigé par Maître PARCE, Notaire à Allonnes (49).

SOULIGNE que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.

AUTORISE la Présidente à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

DECIDE par ailleurs de solliciter toutes les aides susceptibles d'être octroyées, pour financer en partie cette acquisition et les travaux qui devront être engagés, auprès :

- 1. de l'Etat au titre du FISAC et du Fonds Local d'Adaptation au Commerce Rural,***
- 2. du Département d'Indre-et-Loire au titre du Fonds de Désenclavement et de Développement Rural,***
- 3. de la Région dans le cadre du Contrat de Pays,***

4. Du Député de la circonscription au titre de la réserve Parlementaire,

SOULIGNE que pour le coût des travaux à engager qui sont estimés à 170 000 € H.T. une consultation sera faite auprès d'architectes pour la maîtrise d'œuvre à assurer, seront consultés :

- ↳ le Cabinet A.B.M. de TOURS
- ↳ le Cabinet Philippe GOUAZE de TOURS
- ↳ le PACT d'Indre-et-Loire (antenne de CHINON)

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces liées à ces démarches.

II– ETUDE PRE-OPERATIONNELLE A UNE O.P.A.H.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Programme Local de l'Habitat a été récemment validé et qu'il apparaît judicieux de pouvoir lancer au plus tôt une pré-étude O.P.A.H..

A cet effet, elle souligne qu'un crédit de 25 000 € a été inscrit dans le budget 2007.

Elle propose ensuite à l'Assemblée :

1. de se prononcer sur le lancement de cette pré-étude,
2. en cas d'accord, de lancer une consultation auprès de Cabinets spécialisés pour ce genre d'études.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

DECIDE de lancer une étude pré-O.P.A.H.

ARRETE la liste des Cabinets qui seront consultés par la Communauté de Communes, à savoir :

- **PACT d'Indre-et-Loire - 2 Faubourg St Jacques - 37500 CHINON**
- **URBANIS - 4, rue Montauban - 49000 ANGERS**
- **A.R.H.A. - 39 rue Plantagenet - 49100 ANGERS**
- **Mr Guy TAÏEB - 2bis Avenue Gambetta - 41000 BLOIS**

SOLLICITE toutes les aides susceptibles d'être accordées pour ce genre d'études auprès des Services de l'Etat, de l'A.N.A.H., du Conseil Général et du Conseil Régional.

S'ENGAGE à financer la part qui ne sera pas couverte par les subventions.

AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à ces démarches.

Par ailleurs, Madame la Présidente souligne la nécessité de mettre en place un comité de pilotage auquel il faudra également associer les responsables de l'Etat et du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Communautaire est tout à fait d'accord, et DECIDE de constituer ce comité de pilotage comme suit :

✚ - Bourgueil	:	Mme SAILLET
✚ - Benais	:	Mme FRAISSE (suppléant : Mr GODIN)
✚ - Chouzé-sur-Loire	:	Mr LEMOGNE (suppléant : Mr HARRAULT)
✚ - La Chapelle-sur-Loire	:	Mr MOISAN
✚ - Continvoir	:	Mr BESNARD
✚ - Gizeux	:	Mme RENOUX (suppléant : Mr NEVOIT)
✚ - Ingrandes-de-Touraine	:	Mr MUREAU (suppléant : Mr AMBRUGEAT)
✚ - Restigné	:	Mr LANDRIEVE
✚ - St Nicolas-de-Bourgueil	:	Mr BRUNEAU

Seront également associés au comité de pilotage les services de l'Etat, de l'A.N.A.H. et du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

III- ABATTOIR DE BOURGUEIL – DEVENIR DU PERSONNEL QUI ETAIT AU SERVICE ADMINISTRATIF

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que depuis le 2 Avril 2007 l'activité abattoir a été reprise par la Société STV Abattoir de Bourgueil.

Elle rappelle également que les deux agents techniques ont accepté d'être placés en position de détachement afin de pouvoir travailler au sein de cette société, par contre l'agent administratif n'a pas souhaité être détaché considérant que la mission qui lui été proposée n'entrait pas dans le champ de ses compétences.

Cet agent va être placé en surnombre car la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil n'a pas de postes vacants qui pourraient lui être proposés.

Considérant d'une part, que cet agent n'est pas responsable d'une telle situation et que d'autre part la collectivité doit mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès vers d'autres postes,

DECIDE, à l'unanimité, pour cet agent de prendre en charge les frais liés à l'obtention du permis de conduire dans la limite de trois présentations à chaque épreuve (code et conduite).

SOULIGNE que cette préparation pour l'obtention du permis de conduire sera faite par l'école de conduite « Auto-Sport » située à Bourgueil.

PRECISE que les crédits nécessaires pour le règlement des sommes dues auprès de l'école de conduite sont inscrits au budget de la Collectivité.

AUTORISE la Présidente à signer tout document concernant cette affaire.

IV –QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

○ **CAF – Contrat enfance.**

Madame SAILLET commente les nouvelles dispositions concernant les contrats qui viendront remplacer ceux qui sont actuellement en place.

○ **Terrain d'accueil des gens du voyage – Conformité délivrée par la D.D.E..**

La Direction Départemental de l'Équipement a validé les aspects techniques de la construction.

Par contre, elle tient à souligner le manque de sérieux de la Société DENIAU qui ne réagit absolument pas aux relances qui lui sont faites à maintes reprises pour des finitions, voir malfaçons.

Elle propose que si rien n'est fait lors du prochain constat qui prévu demain, de faire exécuter le travail par une autre entreprise, aux frais de la Société DENIAU.

○ **Film les deux mémoires**

Madame la Présidente précise que le Conseil Général d'Indre-et-Loire a attribué une aide de 3 000 €.

○ **Abattoir de Bourgueil**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les locaux actuels sont assurés par la Compagnie d'assurance M.M.A..

Considérant qu'à partir du 2 Avril 2007, l'activité abattoir a été reprise par une entreprise privée, il convient de modifier le contrat car le risque locatif doit être supporté par l'occupant.

Elle propose d'annuler le contrat actuel et de faire établir un nouveau contrat prenant en compte cette modification.

L'Assemblée, à l'unanimité,

EMET, un avis favorable et,

AUTORISE la Présidente à signer le nouveau contrat établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et les assurances M.M.A. représentées par Monsieur Thomas DUFOUR, Agent Général à Bourgueil.

SOULIGNE que ce contrat vient se substituer au contrat qui était en cours de validité.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Tour de Table

Monsieur Roger LE COZ

Maintien du dernier commerce à Benais

Il remercie l'Assemblée pour la suite positive réservée à ce projet.

Travaux bâtiment CERVAL

Il précise que lors de l'ouverture des plis une erreur d'addition a été faite pour l'offre concernant les lots 7 et 11 attribués à l'entreprise CHARON-PEINTURES. En réalité l'offre se trouve diminuée de 950.00 €. Le montant à retenir est de 16 721.57 € H.T..

Monsieur Christel COUSSEAU

Accès haut débit Internet

Il commente une réunion organisée à Tours le 12 Avril 2007 par le Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Il s'agit de la mise en place d'un réseau pour l'accès à Internet à travers la technologie WIMAX. Afin que le Bourgueillois puisse bénéficier de cette technologie il apparaît indispensable de prévoir une installation de pylône, à cet effet il propose de se porter candidat pour un tel équipement.

L'Assemblée en est tout à fait d'accord et charge Monsieur COUSSEAU d'officialiser cette candidature.

Monsieur Alain GOURDON

Stade annexe du CES

Il pense que le terrain n'a pas été aplani au mieux. Il faudra être très attentif avant de le mettre en service vis-à-vis des garanties que doit apporter le paysagiste.

Le terrain engazonné pourrait être utilisé en septembre 2007.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.

Fait à Bourgueil, le 2 Mai 2007.

La Présidente.

Nadine SAILLET